



## FINANCEMENT ET EXONÉRATION

### LE FONDS METROPOLITAIN "AIX-MARSEILLE-PROVENCE AMORÇAGE"

Vous êtes porteur d'un projet technologique et innovant ?

Votre future entreprise n'est pas encore créée et vous projetez de l'implanter sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ?

Si oui, le dispositif "AMPA" peut vous intéresser !

#### ENJEUX ?

La Métropole Aix-Marseille-Provence a développé à l'échelle du territoire métropolitain une aide financière sous forme d'avance (prêt à taux zéro) dans le but de :

- **Favoriser** l'émergence de projets innovants à fort potentiel de développement.
- **Constituer** un levier financier pour les projets innovants et technologiques.

#### QUELLE AIDE ?

Un prêt d'honneur entre **20 000 et 40 000 €** à taux 0% pour propulser votre projet !

#### POUR QUI ?

**3 conditions pour bénéficier du prêt d'honneur :**

- Être un porteur de projet à caractère technologique et innovant
- Projeter de s'implanter sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Ne pas avoir créé son entreprise

#### Objectif ?

Permettre aux futurs créateurs d'entreprises de valider un certain nombre d'hypothèses (études techniques et de marché, brevets, prototypes...) pour maximiser les chances de succès de leurs entreprises.

Un outil cofinancé par l'État et la Métropole Aix-Marseille-Provence, géré par Pays d'Aix Développement.

Pour plus de renseignements sur cette offre, n'hésitez pas à contacter Pays d'Aix Développement au **04 42 17 02 32** ou [ampa@provence-pad.com](mailto:ampa@provence-pad.com)

Le règlement détaillé est disponible sur :

